

No 33.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL, 1er juillet 1881.

MONSIEUR, — L'état sanitaire de ce pénitencier a été très satisfaisant pendant l'année qui vient de se terminer au trente du mois de juin dernier.

Je suis heureux de vous informer qu'il y a eu dans ce pénitencier moins de maladies graves pendant l'année dernière que pendant les années précédentes, comme le démontrent les statistiques ci-annexées, quoique le nombre des criminels ait été plus grand.

Tous les jours de 20 à 30 détenus viennent demander des prescriptions pour de légères indispositions, telles que rhumes, maux de gorge, douleurs rhumatismales, qu'ils ne feraient certainement pas traiter s'ils étaient en liberté. Il y a eu dans l'institution dans le courant de l'année trois décès. L'un a été causé par une bronchite aiguë, le deuxième par la phthisie pulmonaire, et le troisième par une blessure faite par un autre prisonnier avec un instrument tranchant qui a pénétré jusque dans le ventricule droit du cœur.

Dans le courant de l'année trois détenus ont été atteints d'aliénation mentale. Deux ont attenté à leurs jours. L'un en se faisant avec un couteau deux larges blessures à la gorge. Heureusement aucune artère principale n'avait été atteinte. L'autre s'est tellement mutilé avec un morceau de verre qu'il a été nécessaire de lui faire l'opération de la castration. Ce dernier est sorti de l'institution parfaitement bien, tandis que les deux autres ont été transférés à Kingston par un ordre du gouvernement, avec deux imbeciles qui avaient été condamnés l'un à trois ans et l'autre à deux.

Dans le mois de mars dernier un détenu, qui n'avait plus que quelques semaines pour finir le temps de sa sentence, a eu le malheur de se faire brûler la figure par l'explosion d'une mine. Il lui a fallu rester à l'infirmerie plusieurs semaines après l'expiration de sa sentence. Il était guéri lorsqu'il est sorti du pénitencier. Mais cet accident a été la cause qu'il a perdu l'œil gauche. Sur le nombre des officiers du pénitencier 30 ont manqué à leur devoir par maladie, ce qui a causé une absence de 410 jours. Ils ont été visités à leur domicile chaque fois qu'il a été nécessaire.

Je crois devoir rendre au nouveau gardien de l'hôpital (M. Harnett) les éloges qu'il mérite pour son attention, sa bonté et de plus pour les soins qu'il donne aux malades qui sont admis à l'infirmerie.

En terminant ce rapport je dois aussi offrir mes remerciements à M. Mackay, préfet intérimaire, pour son exactitude à me procurer tout ce dont j'ai pu avoir besoin et aussi pour sa courtoisie dans les rapports officiels que j'ai eus avec lui. Les autres officiers m'ont aussi secondé chaque fois qu'il s'est agi de me rendre faciles les devoirs de ma charge.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

G. T. POMINVILLE, M.D.

M. J.-G. MOYLAN,
Inspecteur des pénitenciers.